

COMMUNE DE JALHAY

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES
EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS
D'ENVIRONNEMENT**

AVIS

La Bourgmestre de la commune de Jalhay porte à la connaissance des habitants que les recours introduits par Spa Monopole SA, la Société Wallonne des Aéroports et Skydiving Promotion contre la décision des fonctionnaires technique et déléguée prise en date du 4/10/2024 accordant le permis unique sont recevable que la décision querellée est confirmée et que le permis est accordé, concernant l'établissement dont les caractéristiques et l'objet sont détaillés ci-après :

Date de la décision : le 21 octobre 2025

Exploitant et demandeur : Société Wallonne des Aéroport (SOWAER) SA

réf commune : PUNI/02/032/2019 - réf MRW : 10017388/EDE.mop

adresse : Namur, Office Park, Avenue des Dessus des Lives, 8 - 5101 Loyers

situation de l'exploitation : Rue de la Sauvenière 122

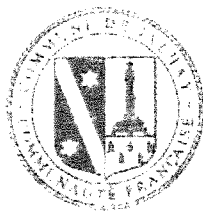
Installations et/ou activités concernées par la demande : maintien en activité de l'aérodrome de Spa ; mettre en conformité la partie « Est » de la piste (ceinturée de rigoles pour la récolte des eaux de ruissellement) ; installer un séparateur d'hydrocarbures et un débourdeur avant rejet dans le Soyeuruy ; imperméabiliser l'aire de stationnement « parking Sunset S-O » (parking P1) et l'aire de stationnement des aéronefs et des véhicules automobiles, et installer un séparateur d'hydrocarbures relatif à ces deux zones

L'arrêté de Monsieur le Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoir locaux statuant sur ledit recours peut être consulté au Service de l'Urbanisme, rue de la Fagne, 46, 1er étage à 4845 Jalhay tous les jours de la semaine (sur rdv : alain.foquenne@jalhay.be ou par tél : 087/37.91.30) du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et les jeudis de 17 heures à 20 heures **du vendredi 31 octobre 2025 au jeudi 20 novembre 2025.**

Jalhay, le 31 octobre 2025

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG